

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois

Le treize février à dix-huit heures quinze

Le Conseil Municipal de la Commune de COURSAN

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Jacques Miro
sous la présidence de Monsieur Edouard ROCHER

Date de convocation du Conseil Municipal : le 07 février 2023

ETAIENT PRESENTS : MM. ROCHER, HERAIL, PECH, LAMBERT, RUIZ, MARONDA, BREZET, LEFÈVRE, PARACUELLOS, BRIQUÉ, CALVO, IMBERNON, GANDOLFO, BADIN, AGUZOU, Mmes MATEILLE, SAUNIERE, NAVARRO, PETREMANN DROUOT, FARGUES, POURTIER, FEIT, IZARD, BOUSQUET.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur OROZCO donne pouvoir à Mme POURTIER

Madame BOUTIÉ donne pouvoir à M. HERAIL

Madame SAOULI-SUCHAIL donne pouvoir à M. LEFÈVRE

Madame ALVAREZ donne pouvoir à M. ROCHER

Monsieur DURAND donne pouvoir à M. AGUZOU

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Valérie PETREMANN DROUOT

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Pour : 29
Présents ou représentés : 29	Abstention : 0
Votants : 29	Contre : 0

Domaine : 4. Fonction Publique

Sous domaine : 4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T

Objet : Tableau des effectifs de la Commune - Création d'un poste à temps complet d'Educateur de Jeunes Enfants en vue du remplacement de la Directrice de la Crèche Lou Nisadou.

Monsieur le Maire propose d'apporter des modifications dans le tableau des effectifs en raison de la démission de directrice de la crèche de son poste à compter du 05/03/2023.

Il demande donc à ses Collègues de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de son Président et après avoir délibéré.

DECIDE :

De créer un poste à temps complet d'Educateur de Jeunes Enfants.

Fixe ainsi le tableau des effectifs du personnel communal à compter du 15/02/2023 :

GRADE OU EMPLOI	CAT	EFF BUDG	EFF POURVUS	DT TNC
DGS de 5 000 à 10 000 hab	A	1	1	0
TOTAL EMPLOIS FONC		1	1	0
ATTACHE PPAL	A	1	1	0
ATTACHE	A	1	0	0
REDACTEUR PPAL 1ère CI	B	2	2	0
REDACTEUR	B	2	2	0
ADJOINT ADM PPAL 1ère CI	C	5	5	0
ADJOINT ADM PPAL 2ème CI	C	1	1	0
ADJOINT ADM	C	2	1	0
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		14	12	0
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	A		2	2

INFIRMIER EN SOINS GENEVAUX DE CLASSE NORM	A	1	1	0
AUXILIERE DE PUERICULTURE PRINCIPAL 1ère CL	B	4	4	0
AUXILIERE DE PUERICULTURE PRINCIPAL 2ème CL	B	1	0	0
ATSEM PPPAL 1ère CL	C	7	6	0
ATSEM PPPAL 2ème CL	C	2	2	2
TOTAL FILIERE SOCIALE		17	15	2

CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	B	1	0	0
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL DE PM	C	4	4	0
TOTAL FILIERE PM		5	4	0

INGENIEUR PRINCIPAL	A	1	1	0
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ère CL	B	1	1	0
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	4	3	0
AGENT DE MAITRISE	C	1	0	0
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ère CL	C	13	12	0
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2ème CL	C	4	4	2
ADJOINT TECHNIQUE	C	19	16	7
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		43	37	9

ADJOINT D'ANIMATION PPAL 1ère CLASSE	C	1	1	1
TOTAL FILIERE ANIMATION		1	1	1

TOTAL TITULAIRES		81	70	12
-------------------------	--	-----------	-----------	-----------

CONTRACTUELS PERMANENTS				
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PPAL 2ème CL	B	1	1	0
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	B	4	2	4
ADJOINT TECHNIQUE	C	3	1	1
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	2	2	2

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix.

Ainsi fait et délibéré à COURSAN, les jour mois et an susdits

COURSAN, le 14 février 2023

LE MAIRE.

Signé : Edouard ROCHER



SECRETAIRE DE SEANCE

Signé : Valérie PETREMANN DROUOT



Cet acte est rendu exécutoire après télétransmission en Préfecture en date du 15/02/2023 et Publication sur le site internet de la ville sur www.coursan.fr en date du 17/02/2023

Accusé de réception en préfecture
011-211101068-20230215-01-2023-DE
Date de télétransmission : 15/02/2023
Date de réception préfecture : 15/02/2023